



Ville de Parthenay



Parthenay - 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUGDETAIRE

Introduction

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 2 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L.2312-1).

Ce débat concerne tant le budget principal que les budgets annexes. Il a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité.

Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

Dans le cadre du référentiel M57, le rapport sur les orientations budgétaires doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif (CGCT, art. L.5217-10-4).

La tenue du débat sur les orientations budgétaires fait l'objet d'une délibération spécifique qui sera transmise au représentant de l'Etat.

SOMMAIRE :

1. Contexte général

- 1.1 – Environnement macroéconomique
- 1.2 – Finances publiques

2. Contexte budgétaire de la Ville de Parthenay

2.1 – Evolution des dépenses et des recettes

- a) Les recettes de fonctionnement
- b) Les dépenses de fonctionnement

2.2 – Politique fiscale et potentiel fiscal

- a) Les taux d'imposition
- b) Les bases nettes d'imposition
- c) Potentiel financier et potentiel fiscal

2.3 – Evolution de l'épargne nette

2.4 – Endettement

- a) Dette – Ligne de trésorerie
- b) Dette – Emprunt
- c) Capacité de désendettement
- d) Emprunts garantis

3. Les grandes orientations budgétaires

4. Scénario budgétaire 2026

4.1 – Projet de Loi de Finances 2026

4.2 – Grands équilibres financiers

4.3 – Evolution des dépenses de fonctionnement

- a) Charges à caractère général (chapitre 011)
- b) Frais de personnel (chapitre 012)
- c) Subventions (chapitre 65)

4.4 – Dépenses d'investissement, leur planification, l'impact climatique

5. Un budget au service du projet politique

5.1 – Citoyenneté active

5.2 – Attractivité et économie

5.3 – Bien vivre

6. La structuration des effectifs de la collectivité

6.1 – Photographie des effectifs au 31/08/2025

6.2 – Le temps de travail

6.3 – Pyramide des âges

6.4 – Zoom sur les départs à la retraite

6.5 – Gestion prévisionnelle RH – les outils

6.6 – La formation professionnelle

7. Lexique

1. Contexte général

1.1 – Environnement macroéconomique

Selon les comptes nationaux publiés par l’Insee fin mai 2025, la croissance de l’économie française a continué de décélérer en 2024 : le PIB (en volume) a augmenté de + 1,2% en euros constant, après +1,4% en 2023. La production a ralenti (+1,2% après +2,0% en 2023), et même reculé dans les secteurs de l’agriculture et du bâtiment, dans un contexte de tassement des consommations intermédiaires (+0,9% après +1,9%). La croissance de l’économie française est surtout portée par le commerce extérieur, avec des exportations qui restent dynamiques et des importations en recul. A l’inverse, les variations de stocks contribuent négativement à la croissance du PIB, à hauteur de -0,8 point, tandis que l’investissement se replie.

En 2024, le déficit public au sens de Maastricht atteint 168,6 Md€, soit 5,8% du PIB après 5,4% en 2023 et 4,7% en 2022, soit une augmentation de 16,9 Md€.

Cette dégradation s’explique par un effet ciseau :

- les recettes des prélèvements obligatoires augmentent moins vite que l’activité en valeur,
- tandis que les dépenses de prestations sociales, soutenues par des revalorisations fondées sur l’inflation 2023, accélèrent à 5,5%.

Ces facteurs sont toutefois atténus par la sortie progressive des mesures exceptionnelles prises face à la hausse des prix de l’énergie. Le déficit de l’Etat, qui porte l’essentiel de ces mesures, s’établit à 152,5 Md€ (après 151,9 Md€ en 2023) et celui des organismes divers d’administration centrale (ODAC) est stable à 1,7 Md€.

1.2 – Finances publiques

Baisse de l’autofinancement pour les petites communes et les très grandes, atonie ou croissance pour les autres.

En 2024, les dépenses de fonctionnement augmentent de +4,2% (+5% en 2023) et les recettes de fonctionnement de +3% (+5,6% en 2023). Ces augmentations s’observent pour l’ensemble des strates de taille de communes, mais avec néanmoins des disparités, plus une commune est grande (hors Paris) moins ses dépenses de fonctionnement augmentent.

L'épargne brute est en recul de -3,1 %, surtout pour les petites communes (< 200 habitants : -6,4 %) et les très grandes (> 100 000 habitants : -23 %, mais seulement -4,9 % hors Paris). Elle est en hausse pour les strates comprise entre 2 000 et 10 000 habitants avec des évolutions allant de +1,9% à +3 ,2%. Les évolutions sont stables et très faibles pour les strates entre 10 000 et 50 000 habitants.

L'épargne nette qui est l'épargne brute moins les remboursements de dette, est en baisse de -5 %, avec une chute marquée pour les plus petites (-10,3 %) et les plus grandes communes (-41,9 %, mais -1,8 % hors Paris). Pour les strates de 2 000 à 20 000 habitants, son évolution devient positive et se situe entre +2,6% et +5%.

Des dépenses de fonctionnement toujours en hausse pour les communes

Progression de +4,2 % en 2024 (après +5,0 % en 2023).

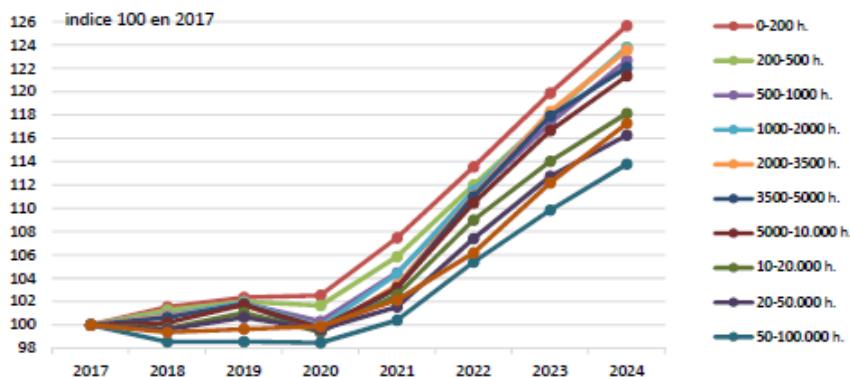
Hausse des frais de personnel (+4,3 % après +3,6% en 2023) et des charges externes (+4,1 %) soit moitié moins que les fortes hausses enregistrées en 2023 : +8,5%.

Forte hausse des primes d’assurance (+19,9 %).

Énergie : ralentissement de la hausse (+5,3 % contre +25 % en 2023).

Charges financières et dépenses d’intervention en hausse modérée.

GRAPHIQUE 3 – EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)



Recettes de fonctionnement - Impôts directs en hausse et baisse sensible des impôts indirects

Progression de +3,0 % (contre +5,6 % en 2023).

Hausse des impôts directs (+4,3 %), surtout dans les petites communes (+4,8% pour la strate 5 000 à 10 000 habitants et jusqu'à +3,3% pour les strates supérieures à 50 000 habitants). Les produits de la taxe foncière progressent en 2024 de 5,2% et de 0,6% pour ceux de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Baisse sensible des impôts indirects (-6,4 %), liée à la chute des DMTO (droits de mutation).

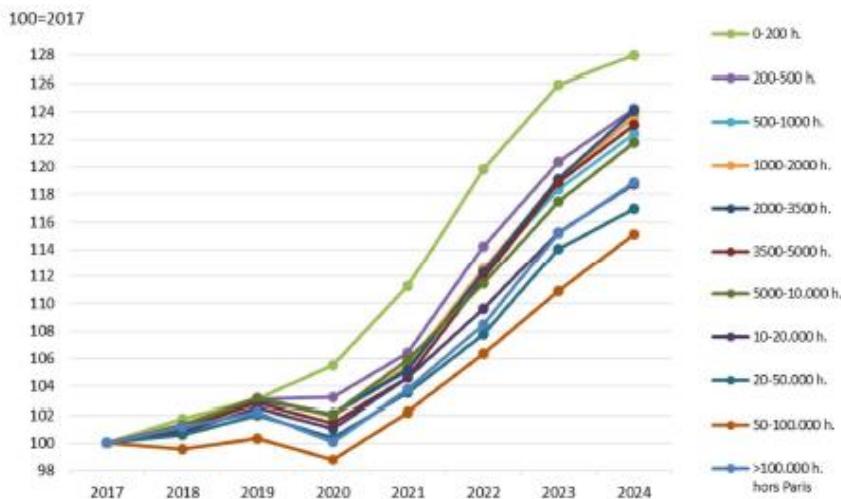
Concours de l'État en hausse, notamment pour les plus petites communes (+7,1 %).

Ventes de biens et services : +5,9 % globalement, mais baisse pour les plus petites communes.

Les subventions reçues et participations sont globalement stables, en léger repli de -0,3%.

Les autres recettes de fonctionnement qui sont principalement composées des revenus des immeubles, des autres produits divers de gestion et des redevances versées par les concessionnaires augmentent pour toutes les strates de communes.

GRAPHIQUE 5 – EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES (hors paris)



Dynamique des dépenses d'investissement, quelle que soit la strate de population pour les communes

Dépenses d'investissement (hors dette) en hausse de +9,5 %, pour la 4ème année consécutive.

Comparativement à la même année située dans le cycle électoral précédent (2018) où l'accroissement était de +5,9%, cet accroissement est important en intensité.

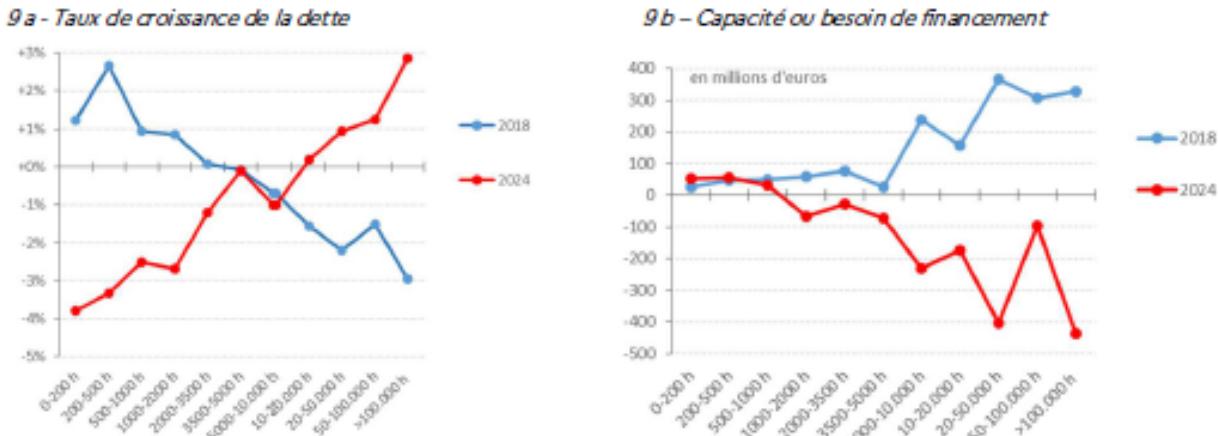
Recettes d'investissement (hors emprunts) en légère hausse, mais inférieures à 2018.

Comme les dépenses d'investissement progressent sensiblement, la capacité de financement des communes restent négative -2,54 Md€ (contre -0,03 Md€ en 2023) et devient donc un besoin de financement.

Pour autant, l'encours de la dette augmente faiblement dans les communes, en moyenne de +1,4% en 2024 après une très légère baisse de -0,1 % en 2023. Cette évolution est très liée à la taille : plus une

commune est petite, plus elle se désendette en 2024. Plus elle est grande, plus la dette s'accroît, à l'inverse de 2018. Ainsi, l'encours de la dette diminue pour toutes les strates inférieures à 10 000 habitants mais augmente pour les strates supérieures à ce seuil.

GRAPHIQUE 9 – TAUX DE CROISSANCE DE LA DETTE ET CAPACITÉ OU BESOIN DE FINANCEMENT SELON LA TAILLE DES COMMUNES (hors Paris)

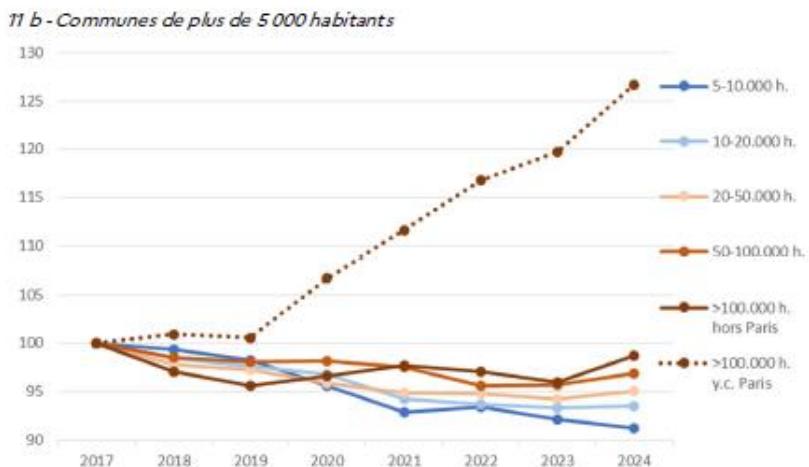


Le délai de désendettement des communes se dégrade en 2024

Le délai de désendettement (encours de dette rapportée à l'épargne brute) des communes augmente entre 2023 et 2024 de + 0,2 an. Il baisse pour les strates comprises entre 200 et 10 000 habitants et il augmente en peu pour les autres strates.

En 2024, la dette des communes de toutes les strates de moins de 10 000 habitants continue de baisser, comme en 2023, alors que l'épargne brute des communes dans les strates de 1 000 à 10 000 augmente. Cela permet au délai de désendettement de ces strates de 1 000 à 10 000 habitants de s'améliorer. Les communes des strates entre 10 000 et 50 000 habitants ont une épargne brute qui stagne alors que l'encours de leur dette augmente très légèrement, ce qui fait que le délai de désendettement augmente légèrement aussi.

Evolution de l'encours de dette selon la taille des communes



Le Budget 2026

L'effort demandé aux collectivités est de 5,3 milliards d'euros. Un montant « dont l'essentiel sera mis en œuvre par une modération des recettes de fonctionnement des collectivités, qui permettra une hausse de leur budget de fonctionnement de 3 milliards d'euros, soit une progression comparable à l'inflation ». Et aussi, par une reconduction du DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales) « selon des modalités ajustées par rapport à 2025 ».

- ✓ *Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'établissent à 53,4 Md€ en 2026, en baisse de -1,1 Md€ par rapport à la LFI pour 2025 ;*

- ✓ La reconduction de la principale dotation de l'Etat à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, la dotation globale de fonctionnement (DGF), à hauteur de 27,4 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de + 320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et + 150 M€ en LFI 2025 ;
- ✓ La minoration des variables d'ajustement ;
- ✓ Le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (en remplacement d'une fraction de TVA) au profit des régions, de même nature que celle versée au bloc communal et aux départements ;
- ✓ L'adaptation du soutien de l'Etat en faveur de l'investissement local au cycle électoral, en contenant la dynamique de FCTVA (7,9 Md€, soit + 2,25 Md€ par rapport à la LFI 2025) par l'ajustement du calendrier de versement du FCTVA aux EPCI, dans une logique de retour au droit commun et en diminuant le montant de dotations d'investissement de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » à hauteur de – 200 M€ en AE. Une revue des dépenses sur ces dotations est engagée et rendra ses premières conclusions à l'été 2025. Des mesures complémentaires, qui ne relèvent pas du périmètre des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales, sont par ailleurs prévues en PLF pour 2026, à l'instar du fonds de sauvegarde des départements ».

Objectifs macro-économiques : stabilité et redressement renforcés

LF 2025	DISCUSSION 2026
Réduction du déficit amorcée (4,9%=>4,4%)	Accélération du redressement objectif : 4,6% puis 3% à moyen terme)
Priorité sur la maîtrise des dépenses + hausse de certaines recettes	Economies de 20 à 40 milliards d'euros surtout sur les dépenses

Collectivités territoriales : participation au redressement

LF 2025	DISCUSSION 2026
(Dotation globales de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine) ont été relativement stables en volume, avec un léger soutien à l'investissement local (DETR, DSIL renforcées).	Une possible stagnation ou une baisse réelle des dotations de l'Etat (notamment la DGF) est évoquée pour 2026, avec un discours fort sur "l'efficience" locale.
Priorité sur la maîtrise des dépenses + hausse de certaines recettes	Economies de 20 à 40 milliards d'euros surtout sur les dépenses

Fiscalité locales et autonomie financière

LF 2025	DISCUSSION 2026
Pas de grande réforme fiscale pour les collectivités (après la suppression de la CVAE et la taxe d'habitation)	Des pistes sont discutées comme une remise à plat de la fiscalité locale ou un rééquilibrage entre communes riches et pauvres (péréquation renforcée)

Investissement et transition écologique

LF 2025	DISCUSSION 2026
Des crédits ont été fléchés pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, via le fonds vert .	Ce dispositif pourrait être réévalué et conditionné à des résultats mesurables (logique de contractualisation accrue) Fond Vert 2024 => 2,5 milliards ; 2025 => 1,15 milliard ; 2026 => 0,65 milliards

Des enjeux majeurs pour l'investissement locale et la cohésion territoriale

- ✓ Les collectivités territoriales jouent un rôle central dans l'investissement public local, elles portent près de **70% de l'investissement public civil**.
- ✓ Affublées de contraintes financières, les collectivités territoriales pourraient ne plus soutenir des projets clés, notamment en matière de transition écologique, d'aménagement et de services publics de proximité.

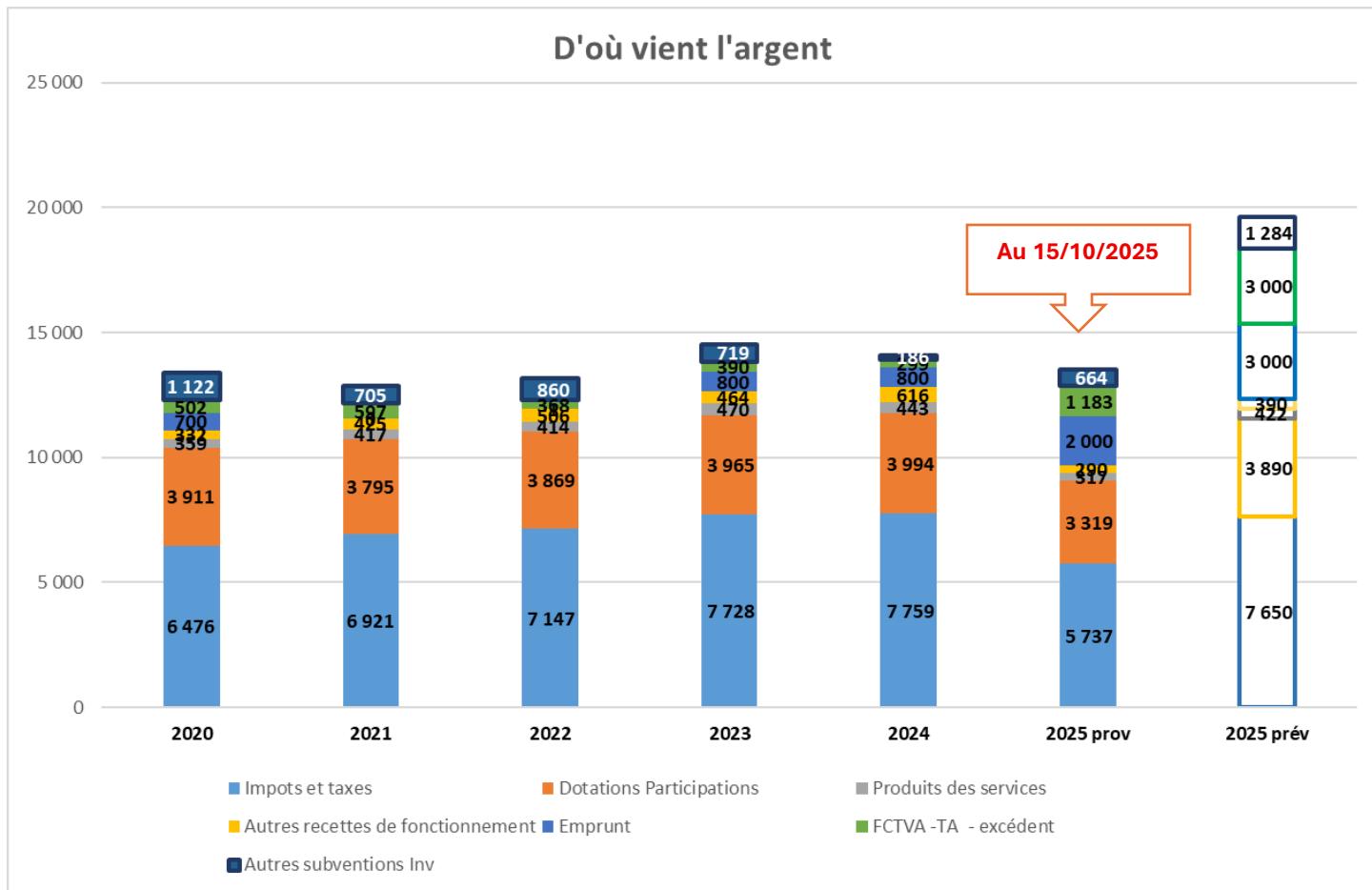
- ✓ Le défi pour le Gouvernement sera donc de trouver un équilibre, entre garantie d'économies réelles et préservation de la capacité d'action des territoires.

Le gouvernement prévoit « une modification des modalités d'attribution du FCTVA », et notamment « recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement ».
La Gazette 14/10/2025

2. Contexte budgétaire de la ville de Parthenay

2.1 – Evolution des dépenses et des recettes

(graphiques réalisés à la date du 15/10/2025)



Ce tableau représente l'ensemble des recettes de la collectivité (investissement et fonctionnement) : -
Impôts et taxes – Dotations – Produits des services – Autres recettes de fonctionnement – emprunts –
FCTVA – Subventions d’investissement

Le produits des impôts et taxes (chapitre 73-731) : L’augmentation du produit fiscal est dû à
l’augmentation des bases fiscales de + 1,7 % en 2025.
Prévision pour 2026 seulement 1% d’augmentation.

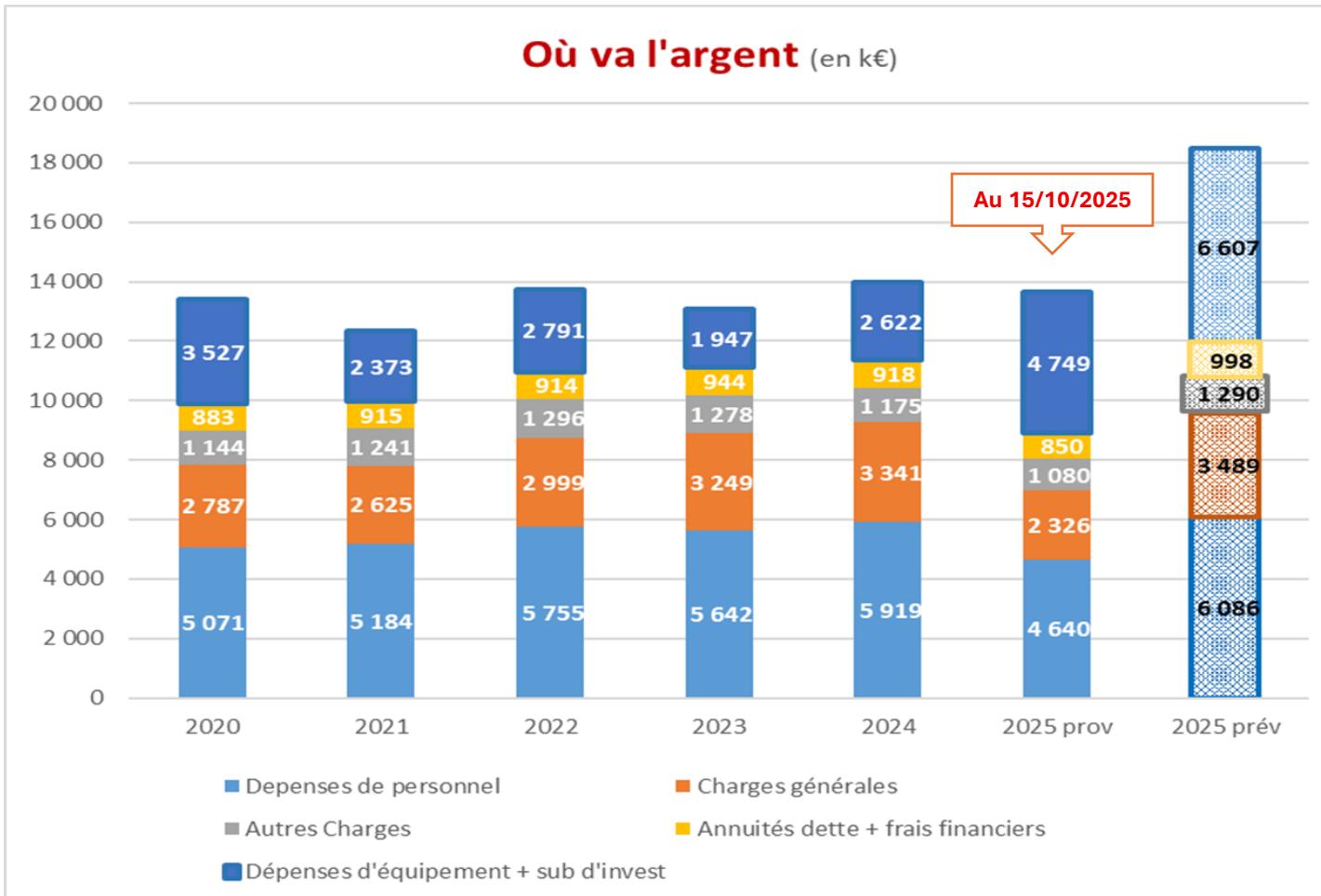
Les dotations et participations (chapitre 74) subissent une augmentation en 2024 (3 993 265,93 €
contre 3 965 296,05 € en 2023).
2025 : 3 318 781,13 € (au 15/10/25) soit 85,32% du BP

Les produits des services (chapitre 70) ont baissé en 2024 par rapport à 2023.
Au 15/10/25 68,99 % du BP

Deux emprunts (chapitre 16) ont été réalisé à hauteur de 2 000 000 € et un 3^{ème} est en cours de
réalisation pour 1 million d'euros afin de palier aux dépenses d'investissement

Le FCTVA perçu en 2024 sur les dépenses d’investissements réalisées en 2023 est supérieur à la
prévision budgétaire (230 000 € inscrits pour 289 452,50 € perçu).
Pour 2025 nous avons perçu au 15/10/2025 : 405 723,46 € (BP 361 800 €)

Les subventions d'investissement ont été encaissées pour 140 953 € en 2024 et 619 512,40 € au 15/10/2025 (prévu au BP 1 613 341 €) reste à percevoir 619 635.20 € fin 2025.



Ce tableau représente l'ensemble des dépenses de la collectivité (investissement et fonctionnement) :

Dépenses de personnel – Charges à caractère générales -Annuités de la dette et les frais financiers – les dépenses d'équipement et de travaux

Les **dépenses de personnel** ont subi une baisse de 1,97 % de 2023/2022 et une augmentation de 4,81 % en 2024/2023.

Pour l'année 2025 le BP prévoit 6 275 755 €, au 15/10/25 4 639 896.91 € soit 73,93 % du BP.

Cette augmentation s'explique pour 2024, par la revalorisation en année pleine du point d'indice de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023 et la mise en place d'une revalorisation du RIFSEEP de 50 € par mois pour les salaires les plus bas à compter du 1^{er} juillet 2024.

Augmentation de la CNRACL de 3 points par an sur 4 ans de 2025 à 2028.

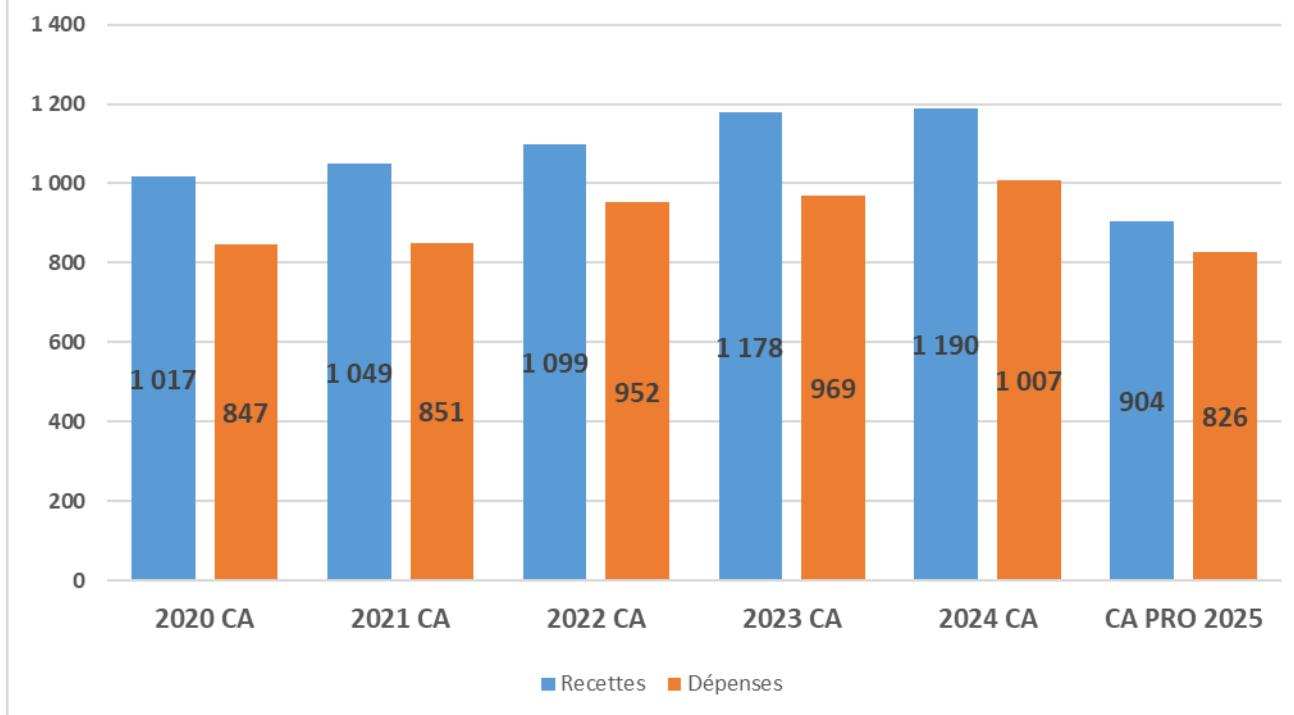
Montant des **attribution de compensations** stable en 2024. Une prévision à la baisse est prévue en 2025 suite à la CLECT qui s'est réunie le 18 novembre 2024 pour revoir le montant de la compétence « Planification ». L'ajustement interviendra lors du dernier versement de 2025.

Subvention au CCAS de 186 000 € en 2025 contre 175 000 € en 2023 et 2024.

La contribution au SDIS augmente chaque année pour être portée à 320 441,22 € en 2024, soit +8,89% en 2 ans et 329 650 € en 2025 soit 2,87 € d'augmentation.

Des **dépenses d'équipement** (chapitres 20-21-23) sont réalisés pour 4 748 789,94 € (au 15/10/2025) contre 7 412 749,98 € prévu au budget 2025, soit un taux de réalisation de 64,06 %.

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement (en € par habitant - POP DGF)



Augmentation des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2022 de 4,77 % et qui ont augmenté de 1,01 % entre 2023 et 2024 après une hausse de 7,19 % entre 2022 et 2023.

Pour l'année 2025, au 15/10/2025, les recettes ont un taux de réalisation de 77,82% soit 9 663 980,72 € et qui pourraient atteindre 12 450 000 € en fin d'exercice.

Concernant les dépenses, il y a une hausse de 3,94 % entre 2023 et 2024 après une augmentation de 1,75 % entre 2022 et 2023.

Pour l'année 2025, nous sommes à 69,77% de taux de dépenses par rapport au BP soit 8 172 368,78 € et qui pourrait atteindre 95 % du BP soit 11 221 000 € en fin d'exercice.

CAF NETTE prévisible : 12 450 000 € – 11 221 000 € => 1 229 000 €

a) Les recettes de fonctionnement *au 15/10/2025*

RECETTES DE FONCTIONNEMENT en K€									
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA PROV 2025	CA/PB %
013	Atténuation des charges	164	190	203	120	218	120	86	71,67%
70	Produit des services	417	414	470	397	443	460	317	68,99%
73/731	Impôts, taxes et fiscalité locale	6 921	7 147	7 728	7 838	7 759	7 903	5 738	72,60%
74	Dotations, subventions et participations	3 795	3 869	3 965	3 852	3 994	3 867	3 319	85,83%
75	Autres produits de gestion courante	57	85	187	99	194	44	121	274,75%
76	Produits financiers	12	10	9	8	7	8	6	75,04%
77	Produits exceptionnels	192	221	61	5	186	5	79	1585,86%
78	Reprise de provisions	-	-	5	10	10	15	1	6,30%
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		11 558	11 936	12 628	12 329	12 812	12 422	9 666	77,82%

Chapitre 013 (au 15/10/2025)

- 6419 - remboursement sur rémunération : Indemnités journalières
2022 : 142 249,28 € ; 2023 : 165 146,59 € et 2024 : 177 899,84 € **2025 : 83 500,65 €**
- 6459 – Indemnités journalières paternité : 1 572,57 €, remboursement Police Municipale sur Châtillon sur Thouet : 38 002,40 € dont 18 000 € de 2023, compensation du supplément familial : 255 € soit un total en 2024 : 39 828,97 € ; **2025 : 8 434,80 €**

Chapitre 70 (au 15/10/2025)

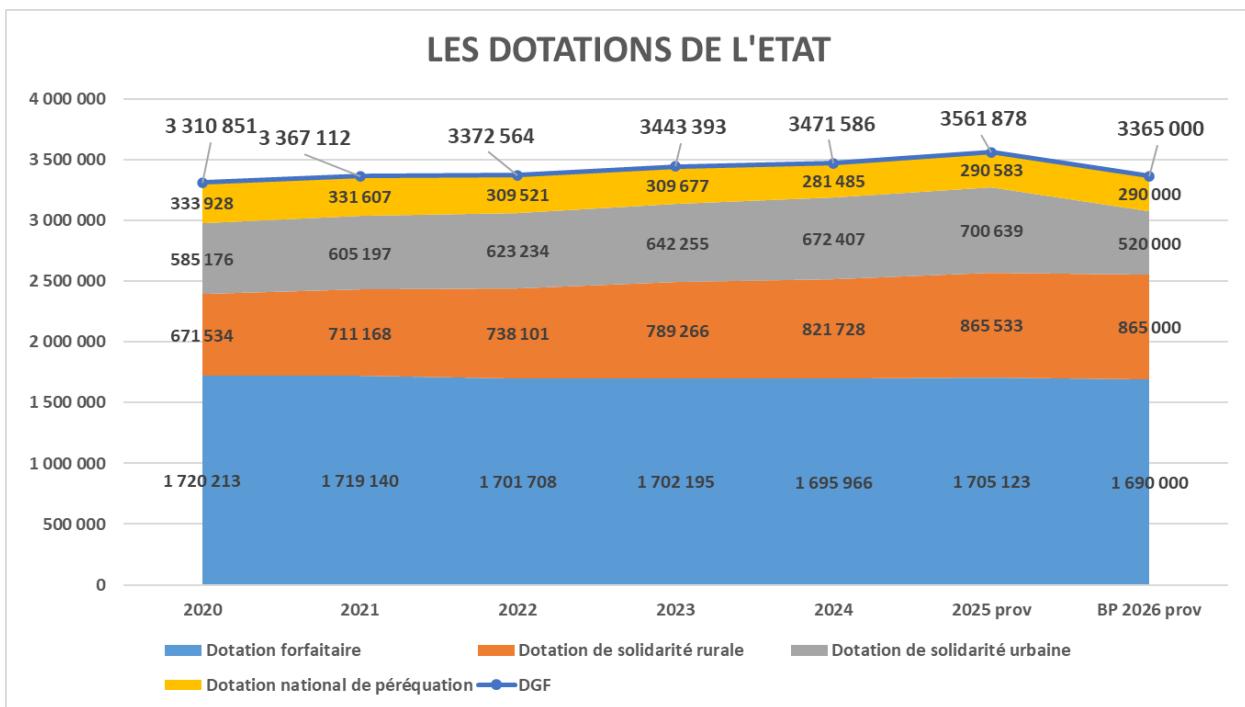
- 70323 – redevance d'occupation du domaine public – permissions de voirie – location d'emplacement TOTEM ;
2022 : 53 181,71 € ; 2023 : 79 509,24 € ; prévision pour 2024 : 63 907,29 € **2025 : 70 762,99 €**
- 7088 – frais de fourrière, régie PM
2022 : 12 728,65 € ; 2023 : 11 321,27 € ; 2024 : 11 587,98 € ; **2025 : 604,80 €**
- 7067 – Restauration scolaire (impayés + régie), repas adultes
2022 : 201 553,45 € ; 2023 : 220 253,90 € ; 2024 : 223 263,38 € ; **2025 : 156 771,30 €**
- 70876 – Refacturation fluides école Gutenberg, MAD topographie, participation aux archives, charges d'énergie (maison du patrimoine, école de musique, office du tourisme)
2022 : 73 629,88 € ; 2023 : 101 167,73 € ; 2024 : 88 602,86 € ; **2025 : 11 384,31 €**
- 70846 – MAD personnel (Charrier, Audoux, Moulin, Bonnifait, Stephani)
2023 : 14 952 € ; 2024 : 15 812,89 € ; **2025 : 36 399,98 €**

Chapitre 73/731 (au 15/10/2025)

- 732221 – Fond de péréquation (2022 : 153 289 € ; 2023 : 145 972 € ; 2024 : 137 576 € ;
2025 : 33 359 € (BP : 154 000 €))
- 73111 – Impôts directes locaux (2022 : 6 211 607 € ; 2023 : 6 842 077 € ; 2024 : 7 000 375 € ;
2025 : 5 290 524 € (BP : 7 137 280 €))
- 73141 – Taxe sur la consommation finale d'électricité (2022 : 188 759,24 € ; 2023 : 302 457,86 € ; 2024 : 203 389,92 € ;
2025 : 154 181,87 € (BP : 270 000 €))
- 73174 – TLPE (2022 : 34 131,60 € ; 2023 : 30 185,85 € ; 2024 : 45 559,60 € ;
2025 : 294,80 € (BP : 38 000 €))
- 73154 – Droit de place (2022 : 45 188,57 € ; 2023 : 42 114,81 € ; 2024 : 35 098,95 € ;
2025 : 33 967,94 € (BP : 44 000 €))
- 73123 – Taxe communale additionnelle aux droits de mutations ou à la taxe de publicité foncière (2022 : 487 380,87 € ; 2023 : 358 776 € ; 2024 : 300 699 € ;
2025 : 213 799 € (BP : 260 000 €))
- 73118 – Autres contributions directes – rôle suppl. TH (2022 : 26 980 € ; 2023 : 5 931 € ;
2024 : 23 038 € ;
2025 : 11 412 € (BP / 0 €))

Chapitre 74 (au 15/10/2025)

- 7484 – Dotation de recensement (2022 : 1964 € ; 2023 : 1 994 € ; 2024 : 2 031 € ;
2025 : 1 938 € (BP : 2 000 €))
- 7485 – Dotation pour les titres sécurisés – (2022 : 22 524,50 € ; 2023 : 29 935 € ; 2024 : 41 522,50 € ;
2025 : 0 € (BP / 15 000 €))
- 74833 – Compensation exo TF – (2022 : 342 068 € ; 2023 : 370 413 € ; 2024 : 377 431 € ;
2025 : 284 877 € (BP : 363 000€))
- 74718 – Contrats aidés, subventions reçues – (2022 : 95 808,94 € ; 2023 : 38 259,06 € ;
2024 : 34 838,58 € ;
2025 : 11 816,62 € (BP : 22 000 €))
- 744 – FCTVA – (2023 : 20 692,12 € ; 2024 : 27 363,89 € ;
2025 : 57 731,63 € (BP : 30 000 €))
- 7473 – Département – Utilisation stades/piscine – 2023 : 11 538,75 € ; 2024 : 18 721,74 € ;
2025 : 6 724,75 € (BP : 13 000€)



- 74111 – Dotation forfaitaire des communes – (2022 : 1 701 708 € ; 2023 : 1 702 195 € ; 2024 : 1 695 966 €) -0,37% 2024/2023 : **2025 : 1 277 209 € (BP : 1 710 000 €)**
- 741121 – DSR – (2022 : 738 101 € ; 2023 : 789 266 € ; 2024 : 821 728 €) + 4,11 % 2024/2023 ; **2025 : 865 533 € (BP : 844 000 €)**
- 741123 – DSU – (2022 : 623 234 € ; 2023 : 642 255 € ; 2024 : 672 407 €) + 4,69% 2024/2023 ; **2025 : 520 438 € (BP : 600 000 €)**
- 741127 – DNP – (2022 : 309 521 € ; 2023 : 309 677 € ; 2024 : 281 485 €) - 9,10 % 2024/2023 ; **2025 : 290 583 € (BP : 282 000 €)**

Chapitre 75 (au 15/10/2025)

- 752 – Revenus des immeubles (2022 : 74 422,08 € ; 2023 : 108 596,10 € ; 2024 : 123 390,18 € ; **2025 : 78 495,98 € (BP : 42 000€)**)
- 75888 – Autres produits divers – 2024 : 76 054,67 €, dont : remboursements sinistres 52 601,14 €, vente de matériels : 2 600 € ; **2025 : 42 066,80 €**)

Chapitre 76 (au 15/10/2025)

- 76232 – Remboursement emprunt scolaire CCPG : 8 630,67 € (2024) ; **2025 : 5 561,43 € (BP : 7 500€)**

Chapitre 77 (au 15/10/2025)

- 775 – Produits de cession immobilisation (2022 : 55 145 € ; 2023 : 59 145 € ; 2024 : 60 860 € ; **2025 : 71 574 €**)

b) Les dépenses de fonctionnement au 15/10/2025

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT en K€									
Chapitre	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CA 2025 prov	CA/PB %
011	CHARGES A CARACTÈRE GENERAL	2 625	2 999	3 249	3 525	3 074	3 922	2 326	59,29%
012	DEPENSES DE PERSONNEL	5 184	5 755	5 642	6 177	5 913	6 276	4 640	73,93%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	107	103	100	100	102	100	97	96,67%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION (dont subventions)	1 126	1 113	1 173	1 168	1 157	1 230	978	79,48%
66	CHARGES FINANCIERES	185	164	167	174	126	165	127	76,86%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8	66	5	4	5	4	4	101,90%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	15	-	17	13	15	1	8,76%
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		9 235	10 215	10 336	11 165	10 390	11 713	8 172	69,77%

Chapitre 011 (au 15/10/2025)

- **60611** – Eau/Assainissement (2022 : 55 679,28 € ; 2023 : 60 201,21 € ; 2024 : 62 851,31 €) + 8,12 % de 2023/2022 ; + 4,40 % 2024/2023 ; **2025 : 3 669,42 € (BP : 63 000 €)**
- **60612** – Energie (2022 : 528 726,45 € ; 2023 : 849 726,28 €) + 60 % de 2023/2022 ; (2024 : 682 509,26 €) -19,68 % pour 2024/2023 ; **2025 : 511 924,66 € (BP : 853 300 €)**
- **61551** – Entretien de matériel roulant (2022 : 106 436,96 € ; 2023 : 152 347,25 €) + 43,13 % de 2023/2022 ; (2024 : 135 036,99 €) - 11,36 % pour 2024/2023 ; **2025 : 64 692,49 € (BP : 112 000 €)**
- **61521** – Entretien de terrain (2022 : 192 514,49 € ; 2023 : 149 891,83 €) - 22,14 % de 2023/2022 ; (2024 : 168 321,71 €) + 12,30 % 2024/2023 ; **2025 : 109 733,33 € (BP : 211 700 €)**)
- **615231** – Entretien de voirie (2022 : 32 298,50 €) – 54,04 % de 2023/2022 ; 2023 : 14 845,73 € ; 2024 : 96 737,41€ ; **2025 : 24 246,86 € (BP : 90 000 €)**

Chapitre 012 (au 15/10/2025)

- Baisse des dépenses de personnel de 1,97 % de 2023/2022 et augmentation de 4,81 % en 2024/2023 (2022 : 5 754 834,36 € ; 2023 : 5 641 521,40 € ; prévision 2024 : 5 913 157,19 €) ; **2025 prévisions BP : 6 275 755 € consommé au 15/10 : 4 639 896,91 € soit 73,93 %**

Chapitre 014 (au 15/10/2025)

- Atténuation des produits pour un montant total en **2025 : 83 520 €** (attributions de compensation) Dégrèvement TH : 21 787 €

Chapitre 65 (au 15/10/2025)

- 6553 – Service Incendie (2022 : 294 266,46 € - 2023 : 311 716,20 € - 2024 : 320 441,22 €) + 8,89 % en 2 ans ; **2025 : 329 650 €**
- 65748 – les subventions (2022 : 367 988,67 € - 2023 : 360 761,42 € - 2024 : 379 409,91 €) + 5,17 % de plus en 2024/2023 ; **2025 : 354 182,14 € (BP : 388 050 €)**
- 657363 – subvention au CCAS **186 000 €**
- 65811 – Informatique en nuage (2022 : 0€ ; 2023 : 21 084,40 € ; 2024 : 24 100,61 € ; **2025 : 7 843,82 € (BP : 51 540 €)**)

Chapitre 66 (au 15/10/2025)

- **66111** – Intérêts d'emprunts (2022 : 167 097,11 € - 2023 : 161 409,74 € et 2024 : 152 560,37 €) la 1^{ère} échéance du prêt contracté en 2024 n'a pas d'impact sur l'année ; **2025 : 151 611,29 € (2 prêts contractés à ce jour pour 2 000 000 € dont 1 500 000 € de tirage)**
- **6615** – frais d'utilisation de ligne de trésorerie (2022 : 28,67 € - 2023 : 2 508,32 € - 2024 : 450,17 € ; **2025 : 4 692,66 € (BP : 1 000 €)**)

Chapitre 67 (au 15/10/2025)

Le chapitre 67 concerne les dépenses exceptionnelles tel que : l'annulation des titres sur exercice antérieur (2024 : 4 915,47 € et 5 100,24 € pour 2023 et 2 089,68 € en 2022 et en **2025 : 4 076,01€**

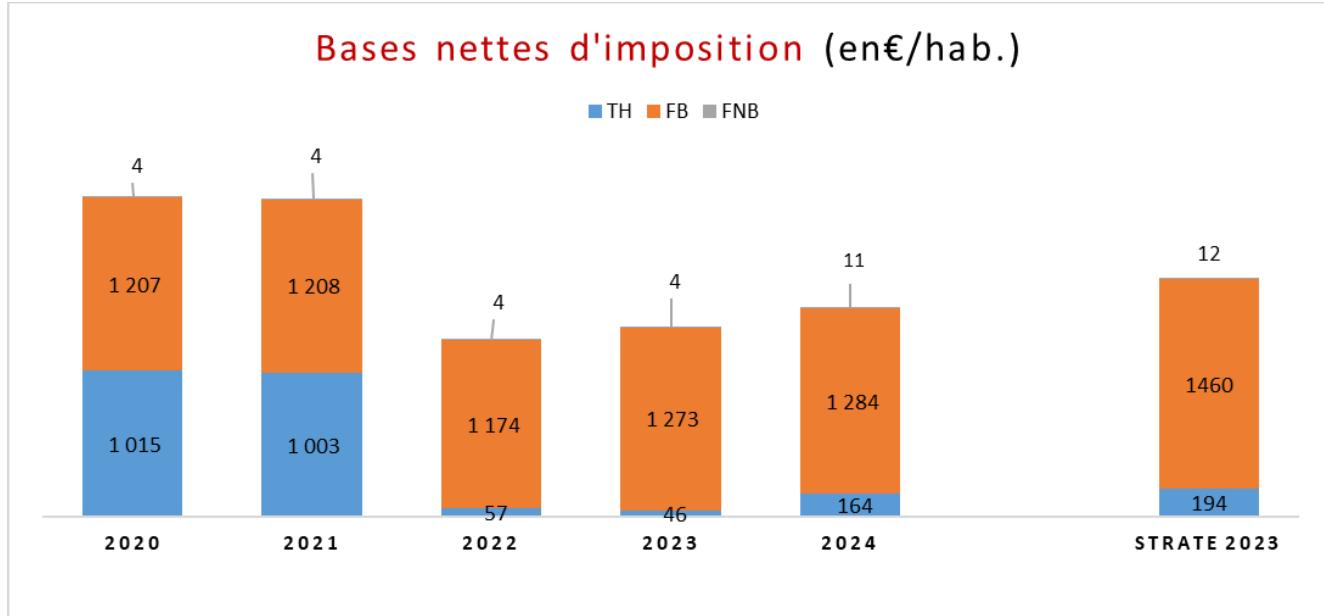
2.2 – Politique fiscale et potentiel fiscal

a) Les taux d'imposition

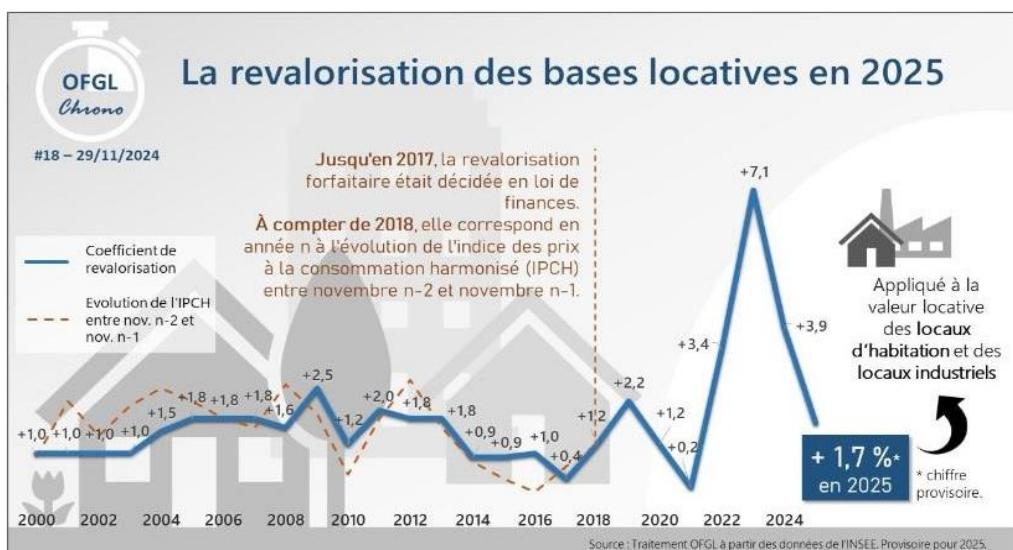
Les taux qui restaient inchangés depuis 2002 ont évolué en 2021, la taxe foncière sur le bâti est passée de 29,45 % à 48,33 % (récupération du taux de cotisation attribué auparavant au Département suite à la réforme de la TH). Rien ne change pour le contribuable.

Taux 2025	TH	TFB	TFNB
Parthenay	17,70%	48,33%	75,17%
Moyenne Strate 2024	19,47%	41,10%	54,13%

b) Les bases nettes d'imposition



Augmentation des bases de fiscalité pour la taxe foncière (+ 3,4 % en 2022, + 7,1 % en 2023, + 3,9 % en 2024 et en 2025 + 1,7 % **prévision pour 2026 + 1%**)



Depuis 2023, la taxe d'habitation a disparu sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants.

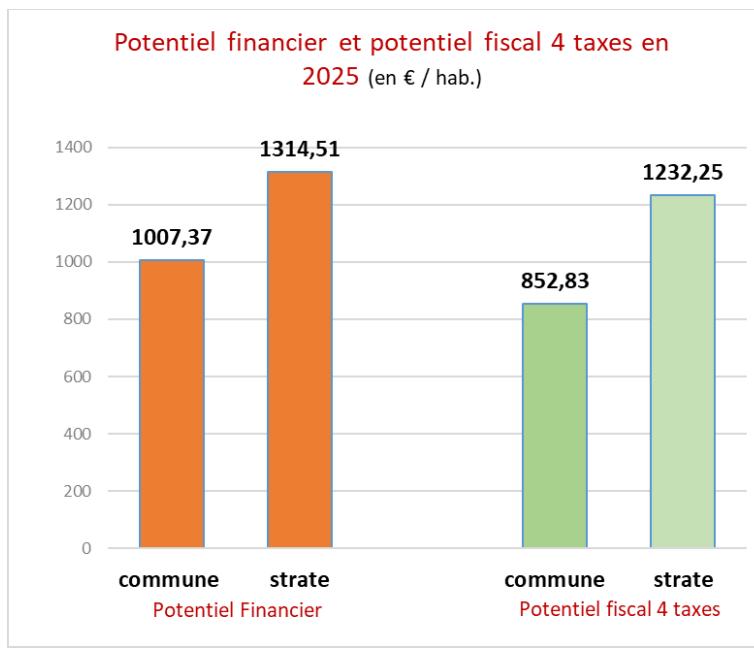
c) Potentiel financier et potentiel fiscal

Potentiel financier : indicateur de la richesse potentielle d'une commune ; Il représente la masse de recettes que la commune serait en mesure de mobiliser si elle appliquait des décisions « moyennes » en matière de fiscalité. Plus le potentiel est élevé, plus la commune peut être considérée comme riche.

(Taux moyenne d'imposition de la strate x bases de la collectivité) + dotation forfaitaire de la DGF

Potentiel fiscal : indicateur de la richesse fiscale de la commune permettant de la comparer aux autres. Il correspond au produit des taxes directes avec application du taux moyen national d'imposition.

Ces deux indicateurs montrent que la richesse fiscale de la commune (malgré des taux importants) est moins élevée que celle des communes de la strate (10 000 à 20 000 hab.)

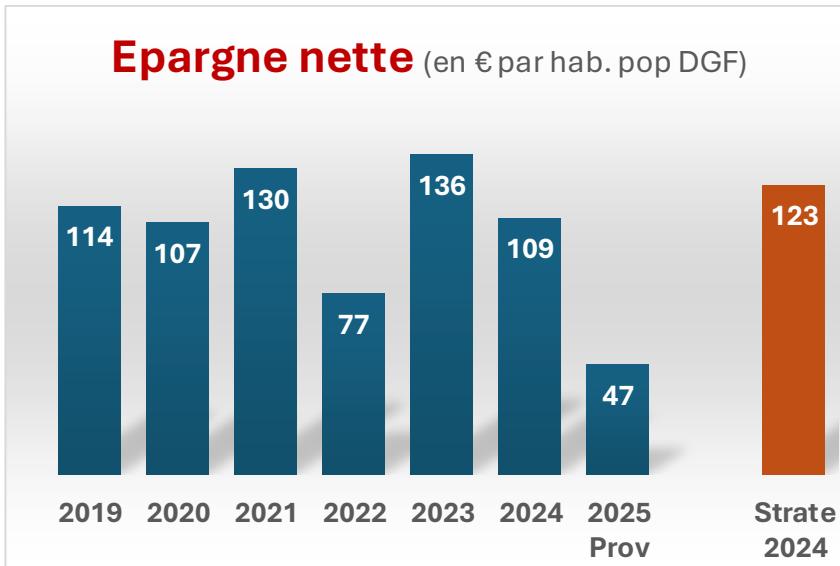


2.3 – Evolution de l'épargne nette

L'épargne nette = Epargne brute (Recettes réelles de Fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement) – remboursement du capital d'emprunt

L'Epargne nette permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer ses investissements par ses ressources propres.

	D	R	CAF BRUTE	EMPRUNT	CAF NETTE	hab pop DGF	CAF nette / hab	CAF brute/hab
2020	9 192 746,69	11 032 090,15	1 839 343,46	680 845,71	1 158 497,75	10851	106,76	169,51
2021	9 226 587,31	11 366 994,00	2 140 406,69	729 925,90	1 410 480,79	10840	130,12	197,45
2022	10 148 217,64	11 715 726,78	1 567 509,14	749 277,33	818 231,81	10661	76,75	147,03
2023	10 330 511,19	12 561 526,49	2 231 015,30	777 019,52	1 453 995,78	10666	136,32	209,17
2024	10 673 049,83	12 615 696,14	1 942 646,31	791 619,40	1 151 026,91	10602	108,57	183,23
2025 prov	11 221 000,00	12 450 000,00	1 229 000,00	722 980,00	506 020,00	10696	47,31	114,90



Pour l'année 2026 l'Epargne nette par habitant pourrait être négative -11.15 €/h si l'on garde la même population que 2025 soit 10 696 habitant (pop DGF)

2.4 – Endettement

a) Dette – Ligne de trésorerie

Une ligne trésorerie de 900 000 € a été souscrite auprès du Crédit Agricole pour une durée d'un an du 13/12/2024 au 12/12/2025.

b) Dette - Emprunt

La commune de Parthenay a actuellement 16 prêts dans 7 établissements :

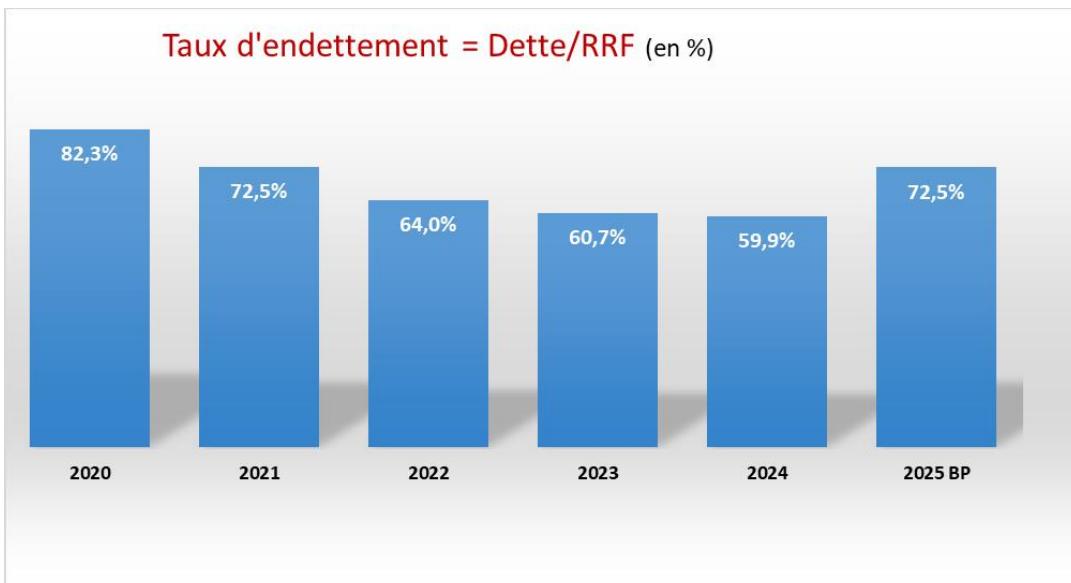
- ✓ Crédit agricole : 2
 - ✓ Caisse des Dépôts : 1
 - ✓ Caisse d'Epargne : 5
 - ✓ Crédit Mutuel : 3
 - ✓ Crédit Foncier : 3
 - ✓ La Banque Postale : 1
 - ✓ Société Générale : 1

Référence	Contrepartie (nom officiel)	CRD	Montant du contrat	Indexation	Taux moyen de l'année	Date de début	Date de fin	Objet
CM121	Crédit Mutuel Océan	716 941,18 €	800 000,00 €	Taux fixe à 3,09%	3,09%	08/03/2023	05/01/2043	Investissements 2023
CM2024	Crédit Mutuel Océan	779 065,84 €	800 000,00 €	Taux fixe à 3,54%	3,54%	24/12/2024	15/12/2044	Investissements 2024
CREDIT MUTUEL 2025	Crédit Mutuel Océan	987 500,00 €	1 000 000,00 €	Livret A + 0,85%	2,91%	05/07/2025	05/07/2045	Financement des investissements 2025
L126	Crédit Foncier	40 599,82 €	406 000,00 €	Taux fixe à 4,53%	4,58%	16/01/2012	16/01/2027	2011 TRAVAUX DIVERS
L127	Caisse des Dépôts et Consignations	88 566,40 €	500 000,00 €	Taux fixe à 4,79%	4,79%	01/08/2012	01/08/2027	2012 TRAVAUX DIVERS
L128	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	75 000,17 €	500 000,00 €	Taux fixe à 4,45%	4,45%	15/11/2012	15/11/2027	2012 TRAVAUX DIVERS
L130	Crédit Foncier	433 333,49 €	2 000 000,00 €	Taux fixe à 3,44%	3,48%	17/12/2013	17/12/2028	2013 TRAVAUX DIVERS
L131	Crédit Foncier	375 000,00 €	1 500 000,00 €	Taux fixe à 3,64%	3,69%	02/06/2014	02/06/2029	2014 TRAVAUX DIVERS
L132	Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres	206 513,66 €	877 504,64 €	Taux fixe à 2,66%	2,66%	07/01/2016	15/01/2028	2016 REAMENAGEMENT L129
L133	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	881 250,00 €	1 500 000,00 €	Taux fixe à 1,12%	1,12%	05/05/2017	05/05/2037	2016 TRX DIVERS
L134	Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres	1 955 796,45 €	3 000 000,00 €	Taux fixe à 1,69%	1,69%	12/06/2017	15/10/2037	2017 INVESTISSEMENTS 2017
L135	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	354 784,63 €	500 000,00 €	Taux fixe à 1,61%	1,61%	05/04/2019	05/04/2039	TRX VOIRIE RUE SALVADOR ALLENDE 2018
L136	La banque postale	299 999,96 €	500 000,00 €	Taux fixe à 0,89%	0,89%	09/08/2019	01/09/2034	2019 TRX HOTEL DE VILLE
L137	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	324 359,94 €	500 000,00 €	Taux fixe à 0,89%	0,89%	05/02/2020	05/02/2035	2019 INVESTISSEMENTS
L138	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	478 333,27 €	700 000,00 €	Taux fixe à 0,51%	0,51%	05/12/2020	05/01/2036	2020 TRAVAUX VOIRIE
SG2025	Société Générale	987 500,00 €	1 000 000,00 €	Euribor 3m + 0,68%, flooré à 2,68%	2,69%	01/07/2025	01/07/2045	Financer les investissements prévus au budget.
		8 984 544,81	16 083 504,64					

Fin des emprunts (3 -> 2027 ; 2 -> 2028 ; 1 -> 2029 ; 1-> 2034 ; 1 -> 2035 ; 1 -> 2036 ; 2 -> 2037 ; 1 -> 2039 ; 1 -> 2043 ; 1 -> 2044 ; 2->2045).

Capital restant dû au 31/12/2025 : 8 984 544,81 € (*non compris l'emprunt de novembre 2025 de 1 000 000 €*).

Capital restant dû par habitant au 31/12/2025 : 839,99 €



Dette (en €/hab.)



Emprunts pour l'année 2026

Référence	Référence contrepartie	Objet	Date de fin	Montant du contrat	01/01/2026 - 31/12/2026				
					Annuité	Capital	Intérêts	CRD début de période	CRD fin de période
L126	0000160919ZY	2011 TRAVAUX DIVERS	16/01/2027	406 000,00 €	28 154,01 €	27 066,68 €	1 087,33 €	33 833,15 €	6 766,47 €
L133	9836671	2016 TRX DIVERS	05/05/2037	1 500 000,00 €	84 345,00 €	75 000,00 €	9 345,00 €	862 500,00 €	787 500,00 €
L134	00000637996	2017 INVESTISSEMENTS 2017	15/10/2037	3 000 000,00 €	177 089,00 €	145 563,87 €	31 525,13 €	1 919 787,44 €	1 774 223,57 €
L131	00002809792W	2014 TRAVAUX DIVERS	02/06/2029	1 500 000,00 €	111 529,20 €	100 000,00 €	11 529,20 €	350 000,00 €	250 000,00 €
SG2025		Financer les investissements prévus au budget.	01/07/2045	1 000 000,00 €	76 004,99 €	50 000,00 €	26 004,99 €	987 500,00 €	937 500,00 €
CM2024	15519 39353 00020026403	Investissements 2024	15/12/2044	800 000,00 €	55 986,64 €	29 041,82 €	26 944,82 €	771 963,91 €	742 922,09 €
CM121	15519 39353 00020026402	Investissements 2023	05/01/2043	800 000,00 €	53 774,56 €	31 989,38 €	21 785,18 €	716 941,18 €	684 951,80 €
L136	M0N527365EUR	2019 TRX HOTEL DE VILLE	01/09/2034	500 000,00 €	35 929,17 €	33 333,34 €	2 595,83 €	299 999,96 €	266 666,62 €
L137	5854643	2019 INVESTISSEMENTS	05/02/2035	500 000,00 €	35 644,84 €	32 940,66 €	2 704,18 €	316 170,43 €	283 229,77 €
L128	9056692	2012 TRAVAUX DIVERS	15/11/2027	500 000,00 €	35 743,74 €	33 333,32 €	2 410,42 €	66 666,84 €	33 333,52 €
L138	050927	2020 TRAVAUX VOIRIE	05/01/2036	700 000,00 €	49 016,92 €	46 666,68 €	2 350,24 €	478 333,27 €	431 666,59 €
L130	00002674392P	2013 TRAVAUX DIVERS	17/12/2028	2 000 000,00 €	145 535,77 €	133 333,32 €	12 202,45 €	400 000,16 €	266 666,84 €
L127	1227119	2012 TRAVAUX DIVERS	01/08/2027	500 000,00 €	47 489,80 €	43 247,47 €	4 242,33 €	88 566,40 €	45 318,93 €
L132	00000322686	2016 REAMENAGEMENT L129	15/01/2028	877 504,64 €	85 656,88 €	81 505,22 €	4 151,66 €	186 472,76 €	104 967,54 €
CREDIT MUTUEL 2025	15519 39353 00020026404	Financement des investissements 2025	05/07/2045	1 000 000,00 €	74 703,13 €	50 000,00 €	24 703,13 €	987 500,00 €	937 500,00 €
L135	5666779	TRX VOIRIE RUE SALVADOR ALLENDE 2018	05/04/2039	500 000,00 €	29 257,20 €	23 783,41 €	5 473,79 €	350 857,80 €	327 074,39 €
				16 083 504,64	1 125 860,85	936 805,17	189 055,68	8 817 093,30	7 880 288,13

Capital restant dû

CRD au 13/10/2025



c) - Capacité de désendettement

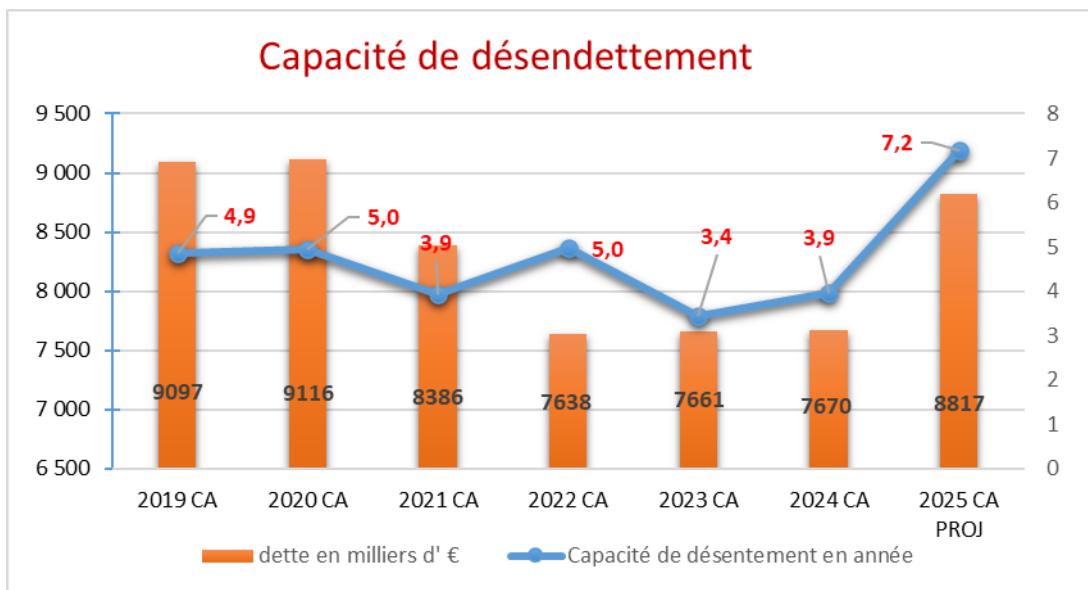
La capacité de désendettement : (encours de dette/épargne brute) permet de calculer le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser intégralement son stock de dette, en y consacrant toute son épargne brute.

Moins de 8 ans = ratio satisfaisant, seuil de prudence

De 8 à 11 ans = seuil de vigilance

De 11 à 15 ans = seuil d'alerte

Plus de 15 ans = seuil critique



Selon évaluation de la CAF Brute en fin d'exercice

d) - Emprunts garantis

Une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

La collectivité s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération de l'assemblée délibérante. Les garanties font l'objet de convention qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

La commune de Parthenay est garante de 36 emprunts, deux bénéficiaires (Deux-Sèvres Habitat et Immobilière Atlantic Aménagement).

- CRD garantie au 15/10/2025 : 14 252 959,80 €
- Annuité garantie sur 2025 : 803 187,53 €

3. Les grandes orientations budgétaires

Le Budget Vert des collectivités

Avec l'entrée en vigueur du Pacte vert de l'Europe en décembre 2019, les pays-membres de l'Union européenne se sont engagés dans une accélération des politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

Depuis 2021, la France est l'un des 1^{er} Etats à concrétiser cet engagement en mettant en place une « budgétisation verte » ; le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon l'impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. Cet outil d'analyse de l'impact environnemental du budget a pour but de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les collectivités territoriales, leur établissement et groupement possèdent environ 20 % du parc immobilier public et supportent près de 60 % de l'investissement public civil (construction, transports publics, développement de nouvelles technologies...). Les compétences qu'elles exercent (urbanisme, développement économique, traitement des déchets, eau, assainissement, transport, etc.) en font des acteurs centraux de la transition écologique.

La taxonomie européenne est un système de classification des activités en fonction de leur impact sur l'environnement. Son objectif est d'orienter les investissements vers des activités durables (dites « vertes »). Elle contribue à la transparence de l'information financière en termes de durabilités. Les collectivités de plus de 3 500 habitants et œuvrant avec le référentiel budgétaire et comptable M57 y sont soumises

Les six axes de la taxonomie européenne sont posés à l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 :

- ✓ Axe 1 : atténuation du changement climatique
- ✓ Axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
- ✓ Axe 3 : gestion des ressources en eau
- ✓ Axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- ✓ Axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- ✓ Axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

La cotation environnementale consiste dans un premier temps à évaluer l'impact environnemental des dépenses selon chacun des axes de la taxonomie européenne. Le résultat de cette cotation est de trois natures :

- ✓ Favorable
- ✓ Défavorable
- ✓ Neutre

Pour l'exercice 2024 (comptes produits en 2025), seul l'impact environnemental des dépenses réelles d'investissement exécutées aux comptes suivants des budgets mettant en œuvre l'instruction budgétaire et comptable M57 doit être évalué :

- 2031 Frais d'études
- 2111 Terrains nus
- 2115 Terrains bâties
- 2128 Autres agencements et aménagements de terrains
- 21312 Bâtiments scolaires
- 21318 Autres bâtiments publics

- 21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions - bâtiments publics
- 21352 Installations générales, agencements, aménagements des constructions – bâtiments privés
- 2138 Autres constructions
- 2151 Réseaux de voirie
- 2152 Installations de voirie
- 21821 Matériel et transports ferroviaire
- 21828 Autres matériels de transport
- 2312 Agencements et aménagements de terrains en cours
- 2313 Constructions en cours
- 2315 Installations, matériel et outillage techniques en cours
- 2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours.

A compter de 2025 (comptes produits en 2026), la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées, hors remboursement en capital des annuités d'emprunt, des budgets principaux et annexes appliquant les instructions budgétaires M4 et M57.

Budget VERT – VILLE DE PARTHENAY – ANNEE 2025

Contribution positive :	560 422,29
PISTE CYCLABLE - ETUDE	2 376,00
ECO PATURAGE SQUARE DES ROBERDES	3 276,84
ECO PATURAGE EGLISE ST PIERRE	2 956,50
ECLAIRAGE PUBLIC	99 205,29
PISTES CYCLABLES	452 607,66

Projets en cours :

- Nature et transitions

4. Scénario budgétaire 2026

4.1 – Projet de loi de Finances pour 2026

- ✓ Fixation pour 2026 des montants de la DGF et des variables d'ajustement, re-budgétisation de la fraction régionale de TVA

Après trois années d'augmentation, le Gouvernement propose de reconduire le montant de la DGF à son niveau de 2025, à périmètre constant. Pour rappel, entre 2023 et 2025, l'Etat a abondé le DGF à hauteur de 790 M€ au total. L'annuité consolide donc l'ensemble de ces hausses de près de 0,8 Md€.

- ✓ Modalité d'attribution du fonds de compensation de la TVA

Modification des modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) aux collectivités territoriales et leurs groupements dans une logique de retour au droit commun :

- L'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement ;
- Versement du FCTVA pour les groupements de communes et les EPCI l'année suivant la dépense d'investissement.
- ✓ Maitrise de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités locales
- ✓ Progression de la DSU et DSR
- ✓ Cotisations supplémentaires au titre de la CNRACL pour les agents des collectivités locales
- ✓ Baisse du « Fonds vert », des crédits de l'ANAH, des agences de l'eau
- ✓ Augmentation des droits de mutation
- ✓ Reconduction et doublement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) avec un remboursement conditionné et reversé sur cinq ans et non plus sur trois ans.

4.2 – Grands équilibres financiers

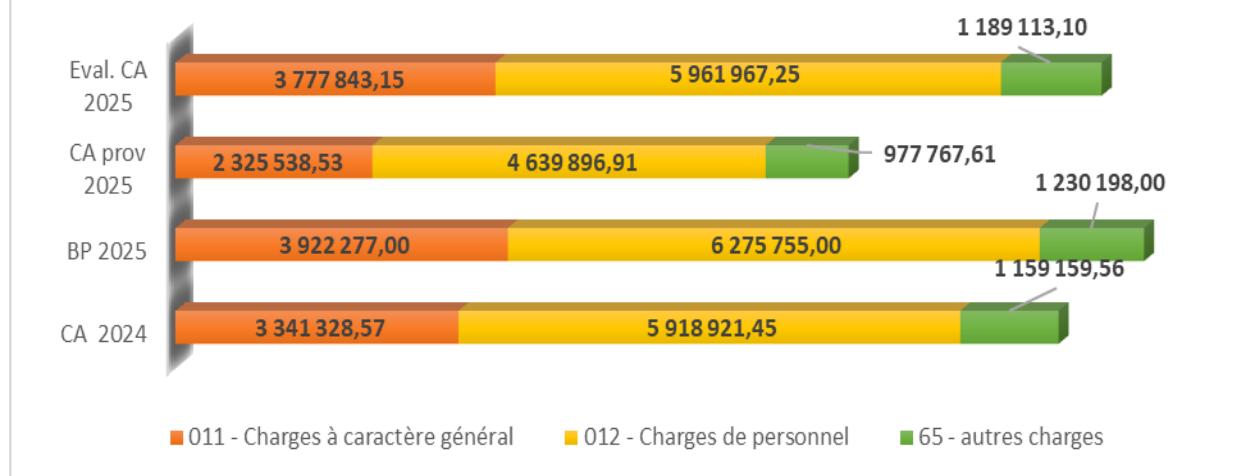
Les projections ci-dessous visent à fournir une vision cohérente de l'évolution prévue de la situation financière de la ville de Parthenay (**mis à jour le 15/10/2025**)

En millions d'euros	CA 2024	BP 2025	CA PROV 2025	BP 2026
Recettes de fonctionnement (en M€)	12 812	12 422	9 673	12 640
Dépenses de fonctionnement (en M€)	10 691	11 713	8 830	11 823
Dont frais de personnel	5 919	6 276	4 640	6 501
Dont charges à caractère général	3 341	3 922	2 326	3 685
Fonctionnement				
Recettes d'investissement (en M€)	3 326	5 009	4 713	1 868
Dont recettes d'investissement hors emprunts	2 526	919	2 713	1 868
Dont emprunts nouveaux	800	4 090	2 000	-
Dépenses d'investissement (en M€)	3 379	6 455	5 690	5 823
Dont dépenses d'équipement	2 587	5 622	4 967	4 870
Dont remboursement emprunt	792	833	723	953
Investissement				
Epargne brute	2 207	709	843	817
Epargne nette	1 415	-	124	120
				136

Les montants de l'épargne brute et nette de 2026 ne sont que des projections

4.3 – Evolution des dépenses de fonctionnement

Evolution des dépenses par chapitre 2023/2025



Le « CA prov 2025 » est en date du 15/10/2025, « l'eval du CA » représente 95% des dépenses du BP

Étiquettes de lignes	CA 2024	BP 2025	BP+2025	Réalisé 2025	ARBITRE 2026	%Ar26
■ D	14 069 996,51 €	18 167 416,63 €	20 057 279,98 €	14 317 320,97 €	15 621 166,00 €	-22,1%
■ F	10 691 192,30 €	11 712 530,00 €	11 811 530,00 €	8 775 811,91 €	11 768 070,00 €	-0,4%
■ 011 - Charges à caractère général	3 341 328,57 €	3 922 277,00 €	3 976 677,00 €	2 422 120,78 €	3 679 855,00 €	-7,5%
■ 012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 918 921,45 €	6 275 755,00 €	6 275 755,00 €	5 072 719,83 €	6 450 820,00 €	2,8%
■ 014 - Atténuations de produits	102 527,52 €	100 300,00 €	123 300,00 €	105 307,00 €	100 300,00 €	-18,7%
■ 65 - Autres charges de gestion courante	1 159 159,56 €	1 230 198,00 €	1 251 698,00 €	1 026 275,91 €	1 287 095,00 €	2,8%
■ 66 - Charges financières	151 112,73 €	165 000,00 €	165 000,00 €	143 997,87 €	225 000,00 €	36,4%
■ 67 - Charges spécifiques	4 915,47 €	4 000,00 €	4 100,00 €	4 076,01 €	10 000,00 €	143,9%
■ 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	13 227,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	1 314,51 €	15 000,00 €	0,0%
■ I	3 378 804,21 €	6 454 886,63 €	8 245 749,98 €	5 541 509,06 €	3 853 096,00 €	-53,3%
■ 16 - Emprunts et dettes assimilées	791 959,40 €	833 000,00 €	833 000,00 €	760 215,02 €	953 000,00 €	14,4%
■ 20 - Immobilisations incorporelles	49 907,35 €	30 000,63 €	260 957,51 €	115 826,56 €	117 000,00 €	-55,2%
■ 21 - Immobilisations corporelles	277 711,35 €	1 156 286,00 €	1 869 156,22 €	1 074 419,45 €	985 196,00 €	-47,3%
■ 23 - Immobilisations en cours	2 259 226,11 €	4 435 600,00 €	5 282 636,25 €	3 591 048,03 €	1 757 900,00 €	-66,7%
■ 27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	40 000,00 €	
■ R	16 139 159,24 €	18 204 093,78 €	19 571 686,78 €	13 526 952,37 €	13 851 753,00 €	-29,2%
■ F	12 812 290,69 €	12 421 580,78 €	12 444 580,78 €	9 680 818,89 €	12 640 280,00 €	1,6%
■ 013 - Atténuations de charges	218 175,32 €	120 000,78 €	120 000,78 €	91 935,45 €	122 400,00 €	2,0%
■ 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	443 212,69 €	460 000,00 €	460 000,00 €	325 361,99 €	530 200,00 €	15,3%
■ 73 - Impôts et taxes	137 576,00 €	154 000,00 €	154 000,00 €	33 359,00 €	140 000,00 €	-9,1%
■ 731 - Fiscalité locale	7 621 419,83 €	7 749 280,00 €	7 749 280,00 €	5 704 215,03 €	7 859 280,00 €	1,4%
■ 74 - Dotations et participations	3 993 913,30 €	3 866 800,00 €	3 889 800,00 €	3 318 781,13 €	3 860 100,00 €	-0,8%
■ 75 - Autres produits de gestion courante	194 215,28 €	44 000,00 €	44 000,00 €	121 301,13 €	97 800,00 €	122,3%
■ 76 - Produits financiers	7 183,72 €	7 500,00 €	7 500,00 €	5 628,08 €	5 500,00 €	-26,7%
■ 77 - Produits spécifiques	186 212,55 €	5 000,00 €	5 000,00 €	79 292,78 €	10 000,00 €	100,0%
■ 78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	10 382,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	944,30 €	15 000,00 €	0,0%
■ I	3 326 868,55 €	5 782 513,00 €	7 127 106,00 €	3 846 133,48 €	1 211 473,00 €	-83,0%
■ 10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 341 253,86 €	1 073 973,37 €	1 155 773,37 €	1 182 601,06 €	520 000,00 €	-55,0%
■ 13 - Subventions d'investissement	140 953,00 €	542 073,00 €	1 613 341,00 €	619 512,40 €	379 473,00 €	-76,5%
■ 16 - Emprunts et dettes assimilées	800 000,00 €	4 092 466,63 €	4 092 466,63 €	2 000 000,00 €	3 000,00 €	-99,9%
■ 23 - Immobilisations en cours	661,69 €	- €	- €	20,02 €	- €	
■ 27 - Autres immobilisations financières	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	44 000,00 €	0,0%
■ 024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €	30 000,00 €	221 525,00 €	- €	265 000,00 €	19,6%

a) Charges à caractères général (chapitre 011)

Maîtrise des dépenses de fonctionnement comprenant une réduction des dépenses aux chapitres 011 avec une baisse de 7,5% par rapport au BP 2025 ;

b) Frais de personnel (chapitre 012)

Augmentation de 2,8 % par rapport à 2025 dû à l'augmentation selon l'évolution des carrières des agents et malgré les restrictions prévues et déjà commencé sur le remplacement ou non des agents et 3 points de plus de cotisation CNRACL.

c) Subventions (chapitre 65)

Augmentation des prévisions budgétaires de l'ordre de 2,8%

4.4 – Dépenses d'investissement, leur planification, l'impact climatique

Les AP/CP

Code AP	Opération	Observations	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
1AP22 - 5015	Réhabilitation des Halles - Tranche 2 + abords	Ouvert au CM du 02/05/2022	800 934,66 €	25 001,41 €	381 933,25 €	394 000,00 €	0,00 €	
1AP24 - 5017	Construction d'une cuisine centrale	Ouvert au CM du 05/02/2024	2 638 854,67 €		188 854,67 €	1 950 000,00 €	500 000,00 €	
2AP24 - 5018	Réhabilitation du Palais des Congrès	Ouvert au CM du 05/02/2024	1 333 780,20 €		25 880,20 €	350 000,00 €	957 900,00 €	4 122 200,00 €
2AP24 - 5019	Nature et transition	Ouvert au CM du 29/09/2025	50 200,00 €			6 800,00 €	29 500,00 €	27 500,00 €
TOTAL			4 773 569,53 €	25 001,41 €	596 668,12 €	2 700 800,00 €	1 487 400,00 €	4 149 700,00 €

5. Un budget au service du projet politique

Les orientations par politiques publiques déclinent les objectifs du projet de la mandature 2020-2026 avec pour grandes orientations : Citoyenneté active, Dynamique économique et attractivité, Bien vivre, Environnement.

5.1 – Axe « Citoyenneté active »

Les projets :

- ✓ Réfection de la fille aux fleurs – quartier des Batteries : 20 000 €
- ✓ Cuisine centrale : 500 000 €
- ✓ Matériel et mobilier scolaire/intendance : 50 750 €

5.2 – Axe « Attractivité »

Les projets :

- ✓ Palais des congrès : 966 900 €
- ✓ Cité des jeux – capital SEM : 40 000 €
- ✓ Voirie communale : 485 000 € (*dont cimetière, piste cyclable, éclairage public...)*
- ✓ Equipements sportifs : 17 786 €
- ✓ Divers signalétiques : 34 000 €

5.3 – Axe « Bien vivre »

Les projets :

- ✓ Restauration et participation œuvre SMVT, diagnostiques avant travaux (Porte de la Citadelle et Bd de la Meilleraye) : 28 400 €
- ✓ Travaux bâti mentaires, divers outillages : 311 500 €
- ✓ Véhicules : 100 000 €
- ✓ Patrimoine, matériel exposition : 1 250 €
- ✓ Acquisitions foncières : 210 000 €
- ✓ Divers : 134 510 € (*dont 57 890 € : alarme, audiovisuel, contrôle d'accès, ordinateurs, vidéo protection et vidéo surveillance – 55 500 € : Cyber sécurité et unité de production culinaire – 15 120 € Participation citoyenne, archives, captures d'animaux*)

6. La structuration des effectifs de la collectivité

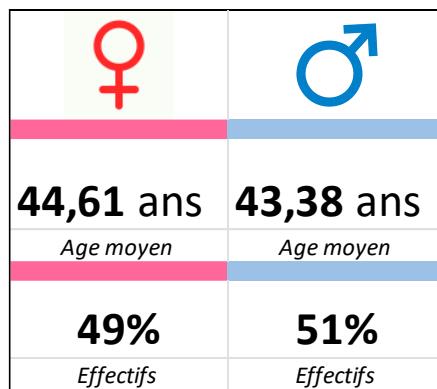
6.1 – Photographie des effectifs au 31/08/2025

Les effectifs

Profil de rémunération (Effectif)	2022	2023	2024	2025
Titulaire CNRACL	93	93	92	90
Titulaire IRCANTEC	16	13	13	11
Contractuel indiciaire mensualisé	30	44	61	48
Contractuel indiciaire horaire	113	80	80	40
Contractuel indemnitaire	2	2	1	
Parcours Emploi Compétences (PEC)	11	9	4	1
Elu	34	33	33	33
Apprenti	4	2	2	1
Indemnitaire		2	4	2
Agent recenseur	2	2	2	2
Vacataire soumis à cotisations		1	2	1
Allocataire chômage	3		2	2
Totaux	308	281	296	231
ETP	127,39	122,35	124,43	124,39

Les rémunérations

Détail de la masse salariale	2022	2023	2024
Brut	3 643 601,52	3 547 091,96	3 762 315,96
-- Dont Rémunération permanente	3 067 484,82	3 021 008,21	3 184 221,62
-- Dont Nouvelle bonification indiciaire	18 561,91	16 212,53	15 853,71
-- Dont Heures supplémentaires	57 916,44	34 793,19	50 527,09
Charges	1 385 496,63	1 372 770,43	1 465 624,24
Totaux	5 029 098,15	4 919 862,39	5 227 940,20



Les services communs – année 2024 (agents de la CCPG)



R.H.

Effectifs : 13 agents
Répartition 2024 :
-> Ville : 28,43%
-> CCPG : 71,47%
Coût pour la Ville :
- Personnel : 143 011,02€
- Fonctionnement : 7 520,43 €

FINANCES

Effectifs : 13 agents
Répartition 2024 :
-> Ville : 40,96%
-> CCPG : 59,04%
Coût pour la Ville :
- Personnel : 220 485,52 €
- Fonctionnement : 18 115,96 €

D.S.I.

(Développement)
Effectifs : 17 agents
Répartition 2024
-> Ville : 20,05%
-> CCPG : 57,55%
-> CIAS CCAS SMEG : 22,40%
Coût pour la Ville :
- Personnel : 87 514,69 €
- Fonctionnement : 19 679,32 €
- Maintenance : 20 947,56 €

COMMUNICATION

Effectifs : 7 agents
Répartition 2024 :
-> Ville : 50%
-> CCPG : 50%
Coût pour la Ville :
- Personnel : 147 270,75 €
- Fonctionnement : 5 238,97 €

6.2 – Le temps de travail

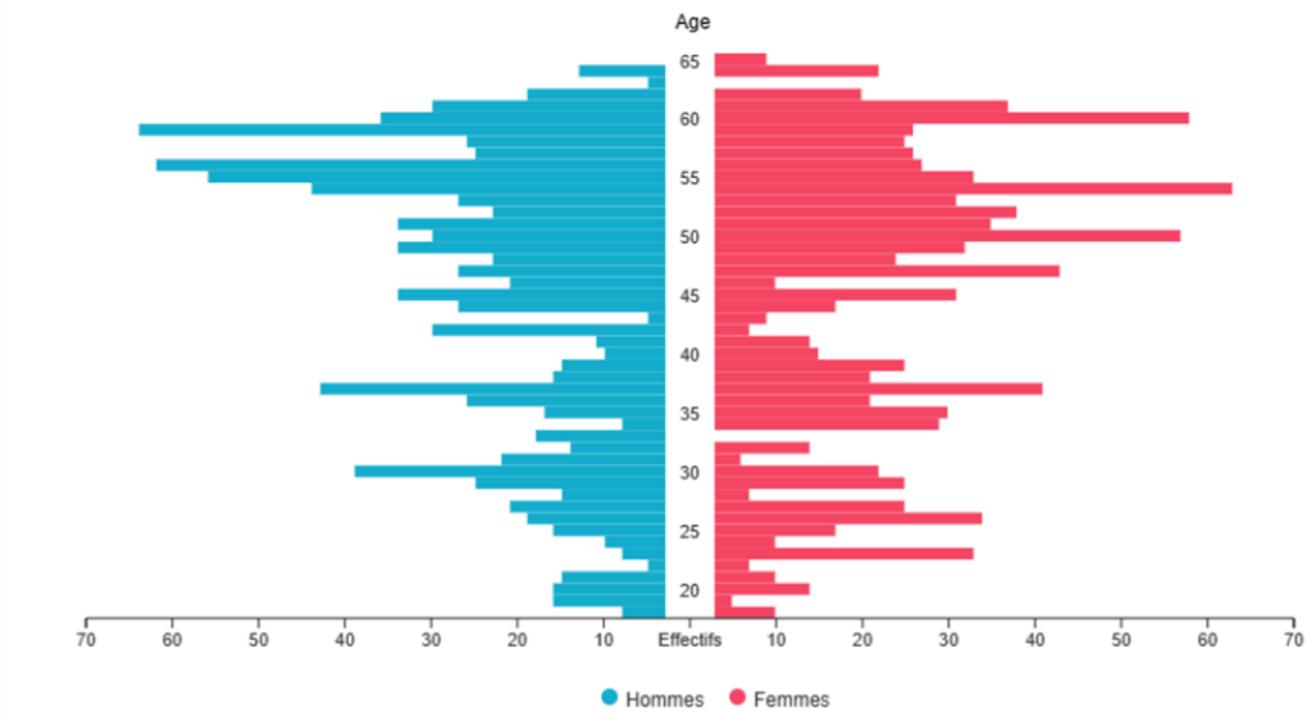
Evolution des absences jusqu'au 31/08/2025 :

Années	2022	2023	2024	2025
Maladies Ordinaires	1268	2127	2004	935
Longue durée	381	341	0	0
Longue maladie	730	556	668	486
Congés maternité	117	111	164	210
Congés paternité	98	56	12	9
Nbre de jours	2594	3191	2848	1640

Evolution des accidents jusqu'au 31/08/2025 :

Années	2022	2023	2024	2025
Nombre d'AT	7	16	4	11
Nombre de jours absence	224	144	40	254

6.3 – Pyramide des âges



PROFILS	Age mini	Age Moyen	Age Maxi
Titulaires	21	50	65
Contrat droit public	18	38	62
Contrat droit privé	21	40	62
Vacataires	38	49	54
Autres	21	41	65

6.4 – Zoom sur les départs à la retraite

Année	Nombre d'agent	Catégorie		
		C	B	A
2025	7	6	1	0
2026	8	8	0	0
2027	8	7	1	0
2028	1	0	1	0

6.5 – Gestion Prévisionnelle RH – les outils

- Politique de recrutement, de mobilité et de reclassement
- Fiches de postes
- Plan de formation
- Entretien professionnel
- RDV managériaux, rencontre annuelle du service RH avec chaque direction de service pour dresser le bilan RH de l'année et préparer l'année suivante (ou pluriannuel). Synthèse des demandes d'arbitrage des besoins RH pour l'année suivante : outil d'aide à la décision

6.6 – La formation professionnelle

<i>Par personne</i>					
<u>2022</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	3	1	3	7
Catégorie B	5	3	3	4	15
Catégorie C	40	16	4	3	63
TOTAL	45	22	8	10	85

<u>2023</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	2	1	1	4
Catégorie B	3	2	2	0	7
Catégorie C	25	14	6	7	52
TOTAL	28	18	9	8	63

<u>2024</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	1	1	1	0	3
Catégorie B	0	1	2	1	4
Catégorie C	24	14	3	2	43
TOTAL	25	16	6	3	50

<i>Par jours</i>					
<u>2022</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	30	6	14,5	50,5
Catégorie B	31	14	14	8	67
Catégorie C	188,5	68	8	5	269,5
TOTAL	219,5	112	28	27,5	387

<u>2023</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	19	3	8	30
Catégorie B	4	8	4	0	16
Catégorie C	130	44	11	15	200
TOTAL	134	71	18	23	246

<u>2024</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	1		2	0	3
Catégorie B	0		14	1	15
Catégorie C	137	66,5	14	3	220,5
TOTAL	138	66,5	30	4	238,5

7. Lexique

ADAP : agenda d'accessibilité programmée
AP/CP : autorisation de programme et crédits de paiement
CFE : cotisation foncière des entreprises
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP : direction générale des finances publiques
DGF : dotation globale de fonctionnement
DMTO : droit de mutation à titre onéreux
DOB : débat d'orientation budgétaire
DPV : dotation politique de la ville
DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DSR : dotation de solidarité rurale
DSU : dotation de solidarité urbaine
DTS : dotation pour les titres sécurisés
FCTVA : fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
PIB : produit intérieur brut
PLF : projet de Loi de finances
ROB : rapport d'orientation budgétaire
RRF : recettes réelles de fonctionnement
SGC : service de gestion comptable
TBF : taxe sur le foncier bâti
TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFNB : taxe sur le foncier non bâti
TH : taxe d'habitation
THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires
TVA : taxe sur la valeur ajoutée